

## PRIME AUX BATEAUX PÊCHEURS.

**M. BURPEE (Sunbury) :** Je propose, (pour M. Weldon,) qu'il soit produit—

Un état indiquant le nom, le tonnage, et le propriétaire ou les propriétaires de chaque navire ayant reçu une prime d'encouragement pendant l'année 1884, en vertu de l'acte affectant \$150,000 "pour le développement des pêches maritimes," le montant payé à chaque navire; aussi le nom, le tonnage, le propriétaire ou les propriétaires des navires qui ont demandé cette prime, et auxquels elle a été refusée, et le motif de tel refus.

**M. McLELAN :** Je dirai à l'honorable monsieur que ce renseignement sera entièrement donné dans le rapport des pêcheries, lequel sera déposé sur le bureau de la Chambre dans une couple de jours. Je pense qu'il aurait mieux fait de différer sa demande, et dans le cas où il manquerait quelque chose dans ce rapport, il pourrait le demander par motion.

**M. BURPEE (Sunbury) :** Très-bien.

## AFFAIRE D. J. HUGHES.

**M. WILSON :** Je propose qu'il soit produit,—

Copie de tous documents et de toute correspondance échangés entre le gouvernement et D. J. Hughes, juge du comté d'Elgin, ou toute autre personne ou personnes, concernant certaines accusations portées par certains pétitionnaires du dit comté qui demandaient une enquête sur la conduite officielle du dit juge.

Je regrette énormément que l'honorable premier ministre m'ait appris, hier, que le gouvernement avait décidé de ne pas nommer de commission pour faire une enquête au sujet des accusations portées contre le juge Hughes. Ces accusations ont été spécifiées, et les pétitionnaires, au nombre desquels était M. Stanton, l'avocat général du comté, ont affirmé qu'ils pouvaient prouver chaque accusation. Quand j'ai demandé que l'on fit une enquête sur la question et que l'on examinât les accusations, j'espérais qu'il y aurait au moins une enquête à la suite de laquelle on aurait nommé une commission qui aurait établi la vérité des accusations ou disculpé le juge accusé. On avait porté des accusations graves et sérieuses à propos de la conduite tenue par le juge Hughes pendant qu'il siégeait. Or, M. l'Orateur, je ne veux pas dire de paroles injurieuses ou injustes contre la magistrature. J'ai et j'ai eu pour le banc tout le respect auquel il a droit, dans mon opinion. Mais les accusations portées contre ce monsieur étaient telles que, dans le cas où elles auraient été réellement fondées, le gouvernement aurait dû prendre les moyens de le destituer; et, si elles n'étaient pas fondées, je prétends qu'il aurait dû avoir l'occasion de prouver clairement son innocence.

Je sais très bien, M. l'Orateur, que l'administration de la justice, dans le comté d'Elgin, a été entravée dans une certaine mesure, pendant plusieurs années, par le fait que l'on a maintenu le juge Hughes dans ses fonctions de juge de comté. Tous ceux qui ont eu affaire à lui savent parfaitement qu'il rend des décisions arbitraires, qu'il est on ne peut plus rempli de préjugés contre ceux avec qui il ne vit pas en bonne intelligence, et qu'il est presque impossible à tous ceux qui ne sont pas en faveur auprès de lui, d'obtenir justice à son tribunal. Il est bien connu dans le comté que lorsqu'un avocat est en disgrâce auprès du juge, il est inutile qu'un client espère obtenir un jugement basé sur la justice, s'il s'adresse à cet avocat pour lui demander de plaider une cause devant lui.

Connaissant tous ces faits et agissant dans les intérêts du juge ainsi que dans les intérêts de la justice, et pour donner des garanties et de la satisfaction à la population de cette localité, je crois que l'on aurait dû nommer une commission d'enquête. Je propose donc que l'on produise ces documents, et j'espère que lorsqu'ils seront présentés, nous pourrons constater que le gouvernement était justifiable d'adopter la ligne de conduite qu'il a jugé à propos de suivre dans cette affaire.

**Sir JOHN A. MACDONALD :** La Chambre comprendra, je crois, d'après les commentaires faits par l'honorable monsieur à l'appui de sa motion, jusqu'à quel point sont vagues et insuffisantes les accusations portées contre ce juge de comté. Il est bien compris, dit-il, que le juge agit avec partialité, et qu'à moins que les avocats ou les intéressés ne soient ses intimes, ils ne peuvent pas obtenir qu'il fasse un examen approfondi de leurs causes. Quelquefois des plaideurs malheureux portent des accusations contre un juge de cour de comté. Lorsqu'on attaque un juge, l'on devrait porter contre lui des accusations sérieuses et précises, des accusations suffisantes pour prouver au parlement que le juge est réellement incapable de remplir ses fonctions. L'honorable monsieur sait, il l'admet, du reste, qu'il doit en être ainsi. L'indépendance des juges est une des principales sauvegardes de la justice dans un pays et c'est un devoir sacré, pour le parlement et pour chacun de ses membres, de renvoyer les accusations portées contre un juge si elles ne reposent pas sur des faits précis, qui démontrent que le juge est incapable de remplir ses fonctions et qu'il est contraire à l'intérêt public qu'il le fasse; et le député qui prend sur lui de porter ces accusations devrait déclarer que, dans sa croyance, en raison de la respectabilité des personnes ou d'autres circonstances, il a lieu de croire que ces accusations sont fondées.

L'honorable monsieur présente cette motion comme s'il voulait blâmer le gouvernement de ce qu'il n'a pas fait d'enquête. On a dit à l'honorable monsieur que le ministre de la justice et le gouvernement, d'après son rapport avaient déclaré qu'ils ne croyaient pas qu'il y eût des raisons suffisantes de faire une enquête sur la conduite de ce juge. Cette motion est un appel de cette décision; nous consentons à produire, et c'est seulement parce que nous la regardons comme un appel de cette décision, que nous consentons à produire les documents. Nous les produirons.

**M. BLAKE :** Il est déjà établi que certaines accusations portées contre ce juge de comté, accusations dont je ne connais rien, étaient si précises que l'on a dit, l'autre jour, en répondant à la question de l'honorable monsieur, que le ministre de la justice était d'opinion qu'elles exigeraient une réponse de sa part.

L'honorable monsieur a mentionné celles qui exigeaient une réponse et cette réponse a été donnée. Partant, la proposition de l'honorable premier ministre, laquelle comporte que nous devons comprendre, d'après l'énoncé de l'honorable député, que les accusations étaient d'un caractère très vague et ne méritaient pas d'être prises en considération, partant, dis-je, cette proposition ne semble pas conforme à l'énoncé fait par le premier ministre l'autre jour. J'ai compris par là, que l'on avait communiqué au juge les accusations, qu'il les avait renvoyées en disant qu'elles étaient trop vagues pour mériter une réponse. Là-dessus, le ministre de la justice les examina et lui signala celles qui, d'après lui, le ministre, exigeaient une réponse, et c'est alors que le juge répondit à ces accusations. Cet honorable ministre, auquel appartient spécialement le soin de s'occuper de cette question, a constaté que quelques-unes de ces accusations étaient assez précises et assez graves pour mériter une réponse. Il peut arriver qu'elles ne soient pas du tout fondées, mais la nature en est si grave et elles sont si précises, que le gouvernement lui-même a décidé que quelques-unes des accusations étaient faites régulièrement.

**Sir JOHN A. MACDONALD :** L'honorable monsieur se trompe lorsqu'il dit que le ministre de la justice a trouvé que c'étaient là des accusations précises, qui exigeaient une réponse précise. Il y avait un long réquisitoire; j'allais dire un réquisitoire plein de divagations, une foule d'accusations ou d'insinuations, contre la conduite de ce juge. Il est évident que quelques-unes de ces accusations étaient si vagues et si incertaines, que le ministre de la justice les a mises de côté; mais, quant aux autres, le ministre de la justice avait